

D373

PROCES VERBAL

MINISTERE DE L'INTERIEUR

DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE

DIRECTION CENTRALE DE LA POLICE JUDICIAIRE

DIVISION NATIONALE ANTI-TERRORISTE

n° 144/50

AFFAIRE :

C/ ... X

Assassinat en relation avec une entreprise terroriste

OBJET

Déposition de monsieur Paul BARRIL.

L'an deux mille le vingt juin à quatorze heures

NOUS, Pierre PAYEBIEN commandant de Police à la division nationale anti-terroriste de la Direction Centrale de la Police Judiciaire

Officier de Police Judiciaire en résidence à PARIS, -----

--- Agissant en vertu et pour l'exécution de la commission rogatoire délivrée le 29 septembre 1999 par madame Laurence LE VERT, Premier juge d'instruction au Tribunal de Grande Instance de PARIS substituant monsieur Jean-Louis BRUGUIERE, Premier vice-président chargé de l'instruction, empêché, -----

--- relative à l'information n° 1341 suivie contre X... du chef d'assassinat en relation avec une entreprise terroriste,-----

--- Nous trouvant au siège du service,-----

---Vu les éléments d'enquêtes recueillis lors de la poursuite de nos investigations et plus particulièrement lors de l'assistance à exécution du 15 au 19 mai 2000 à ARUSHA (Tanzanie) de la demande d'entraide judiciaire internationale délivrée le 20 avril 2000 à madame le Procureur du Tribunal Pénal International pour le Rwanda (T.P.I.R.),-----

--- Avons mandé et constatons que se présente monsieur **Paul BARRIL**, né le 13 avril 1946 à VINAY (Isère), consultant en sécurité, élisant domicile 207, boulevard Perreire à PARIS 17ème, qui connaissance à nouveau prise de notre délégation judiciaire et serment prêté dans les formes de droit dépose comme suit: -----

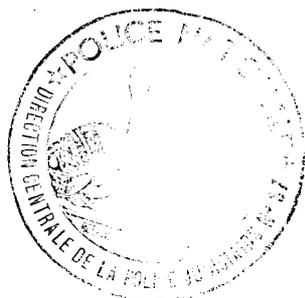
--- Pour faire suite à ma précédente déposition en date du 29 septembre 1999, je suis en mesure de vous apporter les précisions suivantes que je n'avais pas voulu signaler pour des raisons de sécurité personnelle.-----

--- Comme je l'avais déclaré, en tant que conseiller pour les questions de sécurité du Président **Juvénal HABYARIMANA**, après l' attentat dont il a été victime en compagnie , entre autre, de nos trois ressortissants français, à la demande de madame **HABYARIMANA**, je me suis rendu à KIGALI dès la commission de l'attentat et j'y ai effectué plusieurs séjours jusqu'à la prise de KIGALI fin juillet 1994 pour y effectuer une enquête sur cet acte criminel, aucune organisation internationale ou pays n'ayant émis le désir de la faire. Et à chacun de mes voyages, je passais chez le président MOBUTU qui me faisait part des informations qu'il avait recueilli. Ceci s'explique par le fait que les troupes de MOBUTU étaient alliées à celles des "F.A.R." et que les deux présidents étaient amis.-----

--- Question: Au travers de votre livre "**Guerres secrètes à l'Elysée**" vous évoquez notamment à la page 177 cette enquête, pouvez vous retracer celle-ci et êtes vous en mesure de nous remettre des éléments matérialisant celle-ci et décrits dans votre livre?-----

--- Réponse: Je peux confirmer que lors de mes différents séjours à KIGALI, j'ai effectivement récupéré des éléments de l'avion qui ont été cités dans mon livre. Il s'agissait notamment de la "boite noire" que je vous ai déjà remis et d'autres pièces métalliques non analysées par des spécialistes.-----

--- Les débris de l'avion étaient encore dans l'enceinte de la résidence présidentielle de la famille **HABYARIMANA**.-----



Handwritten signature of Pierre Payebien

Handwritten signature

D374

--- Je détiens actuellement des enregistrements audio magnétiques des conversations radio échangées entre la tour de contrôle de KIGALI et le trafic aérien. Je possède donc la dernière bande magnétique qui était encore en place sur l'appareil enregistreur de l'aéroport.-----

--- Je suis en mesure de vous la fournir, après recherches. Je vous la communiquerai ultérieurement.-----

--- Au cours de l'enquête faite sur le terrain auprès de la population locale, j'avais effectivement recueilli le témoignage de rwandais qui avaient aperçu ce soir là le départ des deux missiles tirés de deux points différents sur des collines environnantes. Les coups de départs étaient rapprochés, mais provenaient avec certitude de deux postes de tir différents et opposés; selon ces témoins.-----

--- Je pense que si ces postes de tir étaient situés dans deux endroits différents, il devait s'agir pour les tireurs d'attendre l'arrivée de l'avion par des angles d'approche également différents.-----

--- Etant allé sur place, suite aux témoignages recueillis j'ai effectué des plans des lieux, mais compte tenu de la masse de mes documents sur cette époque, je vais les rechercher et vous les remettre.-----

--- En ce qui concerne les enregistrements vidéo réalisés, je ne sais pas où ils sont. Mais TF1, je crois avait diffusé une année après l'attentat, certains des témoignages recueillis au Rwanda.-----

--- Peu de temps après mon retour du Rwanda, un ou deux mois après, j'ai demandé à l'ONU d'ouvrir une enquête internationale et j'ai indiqué que je tenais à leur disposition les éléments que j'avais ramené du Rwanda et que j'ai cité précédemment.-----

--- J'ai reçu une réponse négative à ce sujet et il m'a été conseillé de prendre contact avec l'aviation civile au Canada. J'ai ressenti un désintérêt total de l'ONU qui en m'orientant sur l'aviation civile assimilait la destruction de l'avion à un accident aérien.-----

--- Ces correspondances et leur réponse sont en ma possession ainsi qu'en celle de mon avocate maîtresse CLAMAGIRAND Hélène qui m'avait aidé à rédiger ces requêtes.-----

--- Je n'ai jamais eu de réponse de la part de l'aviation civile au Canada -- Je vous remettrai également copie de ces correspondances.-----

--- Question: Connaissiez vous ou étiez vous en contact avec monsieur **Aloys NTIWIRAGABO**, chef des services de renseignements militaires de l'armée rwandaise (G 2) ?-----

--- Réponse: Je connaissais cette personne de par ses fonctions, mais n'avais aucun contact privilégié avec lui.-----

--- S.I.: Lorsque les deux tubes lance-missiles ont été découverts le 25 avril 1994, je me trouvais à BODOLITE (Zaire) chez le président **MOBOTU**.-----

--- Aux alentours du 30 avril 1994, de retour à KIGALI, il m'a été remis les deux tubes lance-missiles qui avaient été découverts par la population déplacée, dans les parages de la ferme de Masaka. Ces deux tubes ont été retrouvés à environ 1,5 kilomètre des postes de tir que j'avais pu déterminer précédemment au vu des témoignages.-----

---J'ai déposé ces deux tubes lance-missiles à l'état-major; l'un de ceux-ci sera pris en compte provisoirement par le ministre **Casimir BIZIMUNGU** pour le présenter à quelqu'un dont j'ignore le nom. Puis j'ai donné les directives pour les faire emballer et acheminer sur GOMA. Plus tard, au déménagement de l'état-major des FAR, ces tubes ont été déposés à GOMA entre les mains des services de **MOBOTU**. J'ignore ce que sont devenus depuis ces deux tubes lance-missiles.-----



Handwritten initials RB

Handwritten signature

D3A5

Suite au procès-verbal 144/S 3ème feuillet

-- Question: Selon la déposition du major **Aloys NTABAKUZE** recueillie le 16 mai 2000 à ARUSHA (Tanzanie) et celle du colonel **Théoneste BAGOSORA**, du 18 mai 2000, les deux tubes lance-missiles auraient été reçus à GOMA (Zaire) par le général des "F.A.R." **TEMBELE**, pouvez vous apporter des précisions à ce sujet ? -----

-- Réponse: Il est possible que ce soit le général **TEMBELE** qui ait récupéré des deux tubes lance-missiles pour les remettre aux services de **MOBUTU**, mais je ne peux le confirmer, dans la débandade nous avons perdu de vue ces missiles.-----

-- Le chef des services de renseignements de **MOBUTU**, **ATUNDU LIONDU**, qui avait déconseillé au président **MOBUTU** de se rendre à DAR ES-SALEM, car il avait appris qu'un attentat était en cours de préparation serait en mesure de répondre à la question sur les missiles.-----

-- Question: Etiez vous en relation avec monsieur **Honoré NGBANDA NZAMBO**, conseiller à la sécurité de monsieur **MOBUTU**, quelles étaient ses fonctions et avait il des informations sur un projet d'attentat avant le 6 avril 1994 ?-----

-- Réponse: Non, je ne connaissais pas particulièrement cette personne.----

-- Question: Savez vous si les "F.A.R." ont disposé après l'attentat d'un système de communication par voie de satellite , si oui en connaissez-vous l'origine ?-----

-- Réponse: Oui, je me souviens avoir vu le chef d'état-major **BIZIMUNGU** utiliser une valise pour liaison satellite, mais j'ignore son origine. -----

-- Je dois vous déclarer qu'il y a environ 3 ou 4 mois alors que je me trouvais à l'aéroport de ZURICH , j'ai été contacté par un certain **KARIGAHIGA** qui réside à BRUXELLES, membre d'une famille très riche qui soutient le "F.P.R." et très proche de **Paul KAGAME** , qui m'a conseillé de "lever le pied" sur l'histoire de l'avion et qu'en tout cas, **KAGAME** et son entourage étaient très fiers de l'avoir descendu.-----

--- Je ne vois rien d'autre à ajouter."-----

--- Après lecture faite par lui même, monsieur Paul BARRIL persiste et signe le présent avec nous à seize heures -----

-M. Paul BARRIL

le commandant de Police

